EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 novembre 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq novembre deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Philippe GORCE, Odile VIGNAL à Martine REMBERT-MANTELET, Havva ISIK à Grégory BERNARD, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, René MAYOT à Serge GODARD, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Cyril CINEUX et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Chantal MERCIER-COURTY et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Carole COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Simon POURRET et quitte la séance à partir de la question n° 7.

Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI quitte la séance à partir de la question n°2.
A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 41

RAPPORT 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) pour lesquelles ce dernier exerce la compétence en matière d'élimination des déchets doivent être destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en vue de sa prise de connaissance par les Conseils Municipaux respectifs avant le 30 septembre.

Ce rapport vous a directement et individuellement été adressé.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 novembre 2010

Le Maire,

Serge GODARD

clermontcommunauté
.environnement

2009

RAPPORT



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

CLERMONT COMMUNAUTÉ

SOMMAIRE

Le contexte page 4

La collecte des déchets ménagers page 7

Les collectes en porte à porte page 8
La collecte en apport volontaire page 11
La collecte en déchetterie page 12
La collecte des encombrants à domicile page 15

Le traitement des déchets ménagers page 17

Le Centre d'Enfouissement Technique page 18
La valorisation biologique page 20
Les déchets des déchetteries page 21
Le Centre de Tri page 22

La communication et les animations page 25

Mesures prises pour protéger l'environnement et la santé page 29

Les coûts page 31

Bilan : les chiffres clefs page 35





Face aux enjeux majeurs que sont la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunales se doivent de préparer au mieux l'avenir. C'est pourquoi Clermont communauté s'est engagé dans le développement au maximum de la **prévention** et la **valorisation matière** afin de diminuer le plus possible les quantités ultimes à éliminer.

C'est dans cette logique qu'a été mis en place en 2009 la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire et on peut dire que les résultats ont été plus que satisfaisants avec plus de 5 000 tonnes collectées et ainsi valorisées, la population ayant fortement adhéré à ce nouveau geste de tri.

Avec un **taux de détournement de 43,80 %**, Clermont communauté vise plus que jamais l'objectif de recycler 50 % de ses déchets ménagers, objectif qui devra être atteint en prenant garde à protéger notre environnement et à faire de notre territore communautaire une terre d'excellence dans sa politique de gestion des déchets.

Les chiffres

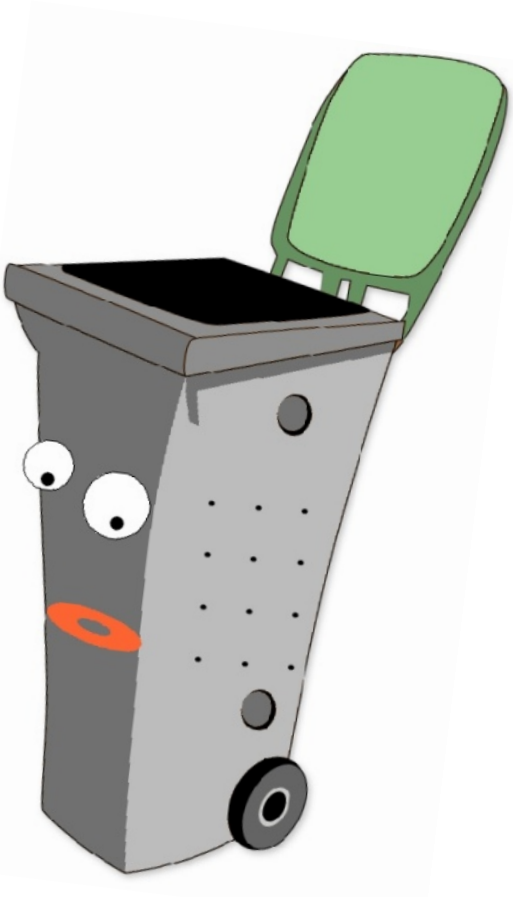
En premier lieu, il faut noter **la baisse des ordures ménagères** collectées en porte à porte et en apport volontaire (- 0,79 %), avec en 2009 366,11 kilos par habitant contre 369,01 kilos par habitant en 2008.
La production d'ordures ménagères résiduelles des habitants de l'agglomération connaît une baisse non négligeable par rapport à 2008 (- 7,07 %), du fait notamment de la mise en place de la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire.
Les quantités de déchets recyclables collectés en porte à porte (bac jaune) connaissent un léger fléchissement (- 1,96 %), qui s'explique par les effets de la crise du début de l'année 2009.
La collecte des biodéchets a été mise en place sur l'agglomération tout au long de l'année 2009 et ce sont déjà 5 346, 56 tonnes qui ont été ainsi valorisées.
Si nous intégrons la collecte en apport volontaire, la part valorisée atteint alors 31,43 %, soit une progression de 17,31 % par rapport à 2008.
En déchetteries, la part des déchets valorisés représente 76,53 %, (+1,07 % par rapport à 2008).
Le taux de détournement global sur le territoire de Clermont communauté continue sa progression (+ 8,90 %) pour atteindre 43,80 %.

En 2009, le coût à l'habitant (collecte et traitement) est de 73,20 € contre 68,13 € en 2008 (+ 7,45 %) hausse essentiellement due à la baisse sur 2009 des prix de reprise sur les matériaux.
Le coût de collecte en déchetterie quant à lui, progresse de 9,63 % passant de 12,36 € / habitant (2008) à 13,55 € / habitant (2009).

En 2009, le **coût global par habitant (coût des collectes et coût des déchetteries) est de 86,75 €** (80,51 € en 2008) soit une progression de 7,26 %.

Les événements

En 2009, Clermont communauté a mis en place sur l'habitat pavillonnaire, la collecte en porte à porte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (F.F.O.M).
Ce sont prés de 120 000 habitants qui sont désormais concernés par cette collecte, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif initial de 140 000 habitants. La raison ? L'établissement de zones homogènes de collecte nous a conduit à exclure les pavillonnaires situés dans des zones dites « d'habitat vertical » et « centre ville ». Au total, ce sont quand même 43 595 bacs qui auront été distribués sur l'ensemble du territoire de Clermont communauté.
Pour 2009, et avec une mise en place progressive, l'objectif fixé était de 6 000 Tonnes. Clermont communauté en a collecté 5 346 Tonnes, ce qui s'explique par le décalage entre la population prévue et celle réellement desservie.



La volonté de Clermont communauté pour les années à venir est de développer au maximum la prévention et la valorisation matière afin de diminuer au maximum les quantités ultimes à éliminer. C'est dans cette optique que Clermont communauté a délibéré, lors du conseil de la communauté du 12 février dernier, pour mettre en place un plan de prévention des déchets et développer les collectes des biodéchets sur les gros producteurs en 2010 (école, collèges, lycées, cuisines centrales…) et à partir de 2011, sur l'habitat vertical.



Le contexte

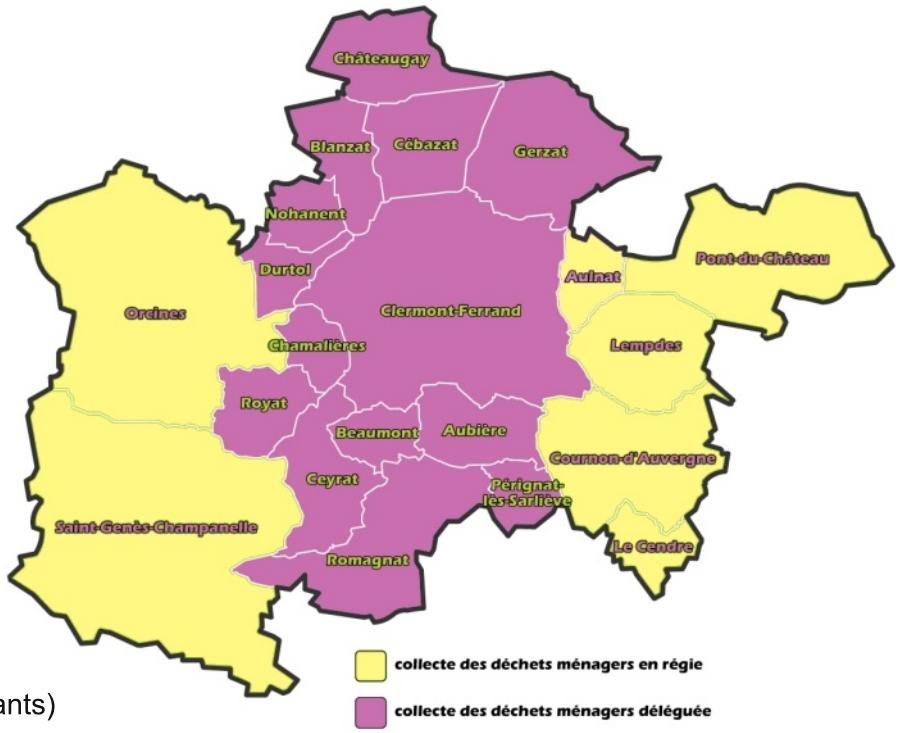
Dans le cadre de l'harmonisation des rapports annuels sur le département, il a été convenu entre tous les EPCI de prendre comme base de référence la population municipale et non pas comme les années précédentes, la population double compte, ce qui entraîne les modifications qui ont été répercutées sur les années précédentes.

Présentation : coopération intercommunale

Clermont Communauté est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 21 communes. Il s'étend sur 30 330 hectares et compte 279 621 habitants

Clermont Communauté est compétent en collecte et traitement des déchets ménagers. Sur une partie du territoire (zone jaune), Clermont Communauté assure la collecte en régie, c'est à dire par ses propres moyens. Sur l'autre partie (zone mauve), les prestations sont assurées par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE, population municipale) :
Aubière (10 065 habitants)
Aulnat (4 331 habitants)
Beaumont (11 214 habitants)
Blanzat (3 906 habitants)
Cébazat (7 790 habitants)
Ceyrat (5 458 habitants)
Chamalières (17 689 habitants)
Châteaugay (3 074 habitants)
Clermont-Ferrand (138 992 habitants)
Cournon-d'Auvergne (18 356 habitants)
Durtol (1 969 habitants)
Gerzat (9 900 habitants)
Le Cendre (4 697 habitants)
Lempdes (8 374 habitants)
Nohanent (1 862 habitants)
Orcines (3 255 habitants)
Pérignat-lès-Sarlièvre (2 604 habitants)
Pont-du-Château (10 102 habitants)
Romagnat (8 271 habitants)
Royat (4 709 habitants)
Saint-Genès-Champanelle (3 003 habitants)



Les habitants de Clermont Communauté bénéficient de 8 collectes différentes :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des propres et secs en porte à porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte à porte,
- la collecte sélective des biodéchets porte à porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre, huile de vidange),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile,
- la collecte des déchets de soins des particuliers



Modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte à porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			verre	papier/plast	
Aubière	D	D	D	D	D
Aulnat	R	R	R	R	D
Beaumont	D	D	D	D	D
Blanzat	D	D	R	R	D
Cébazat	D	D	D	D	D
Ceyrat	D	D	D	D	D
Chamalières	D	D	D	D	D
Châteaugay	D	D	D	D	D
Clermont-Fd	D	D	D	D	D
Cournon d'Auvergne	R	R	R	R	R
Durtol	D	D	R	R	D
Gerzat	D	D	R	R	D
Le Cendre	R	R	R	R	D
Lempdes	R	R	R	R	R
Nohanent	D	D	R	R	D
Orcines	R	R	R	D	R
Pérignat-lès-Sarlième	D	D	D	D	D
Pont-du-Château	R	R	R	R	R
Romagnat	D	D	D	D	D
Royat	D	D	D	D	D
St-Genès-Champanelle	R	R	R	D	R



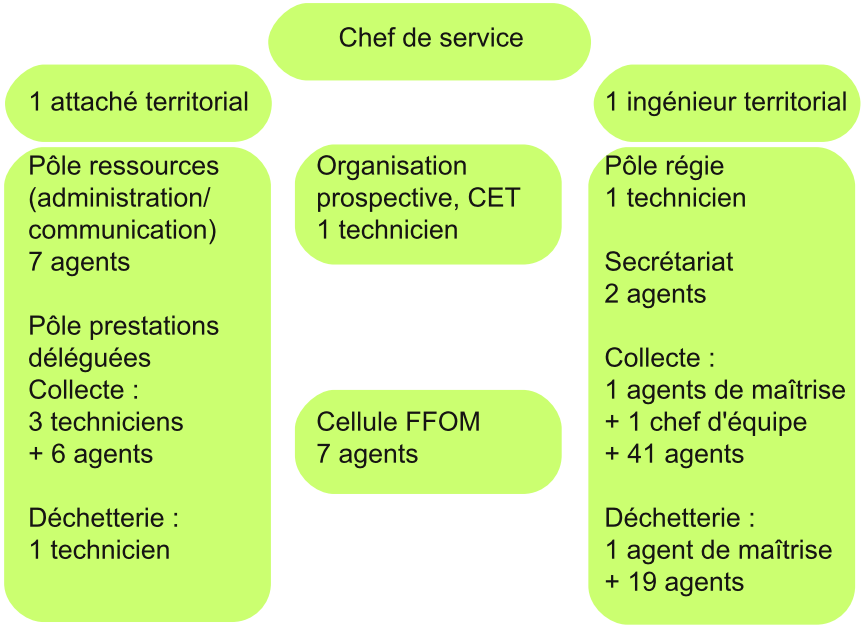
D = prestation déléguée
R = prestation en régie

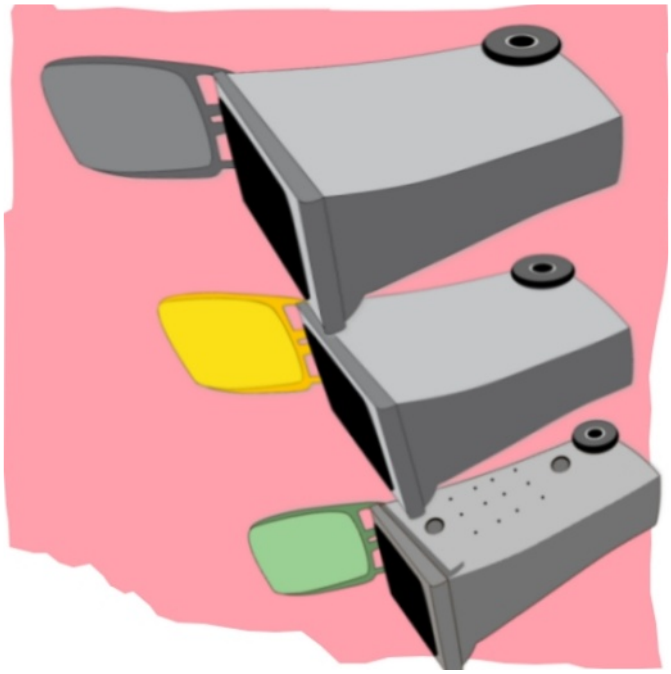


Le contexte

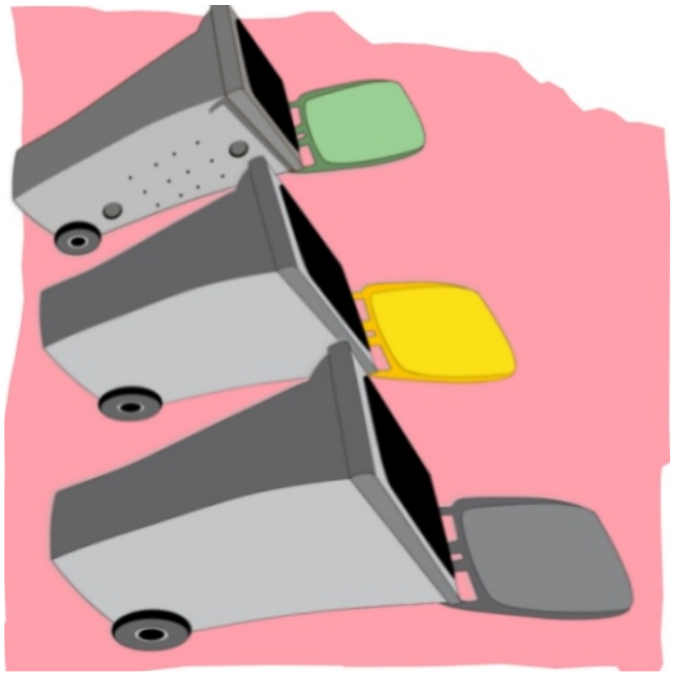
Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date du début de contrat	Date de fin de contrat
Collecte en porte à porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur Clermont-Fd	VEOLIA	01/01/2009	31/12/2016
Collecte en porte à porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur les autres communes	VEOLIA	01/04/2007	31/03/2010
Tri des déchets issus des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire	ECHALIER	01/01/2006	31/12/2009
Collecte des points d'apport volontaire	ECHALIER	01/01/2006	31/12/2009
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clemont-Fd	PLASTIC OMNIUM	01/06/2009	31/05/2012
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2009
Désinfection des bacs roulants	VEOLIA	01/11/2009	31/10/2013
Collecte des encombrants à domicile	VALVERT	01/01/2006	31/12/2009
Dépollution des bacs à huile	VALVERT	01/10/2007	31/09/2010
Lavage des points d'apport volontaire	ANCO	01/01/2006	31/12/2009
Maintenance des conteneurs enterrés	VALVERT	28/12/2006	27/12/2009
Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy Long	VEOLIA	01/03/2008	29/02/2028
Gestion des déchetteries - Blanzat, Clermont-Fd, Romagnat	VEOLIA	01/04/2008	31/03/2011

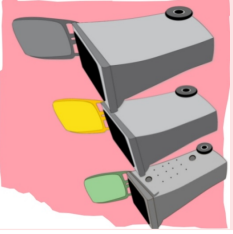
Afin d'assurer ces prestations, Clermont Communauté compte 94 agents au sein de son service environnement.





LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS





Les collectes en porte à porte

Présentation

En 2009, Clermont Communauté assure 4 collectes en porte à porte : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des biodéchets.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage de Puy Long.
Les emballages issus de la collecte sélective et de la collecte des cartons des professionnels sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalier.
Les biodéchets sont compostés à la plate-forme d'Aubiat.

Les ordures ménagères
Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :
- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination : les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables etc.

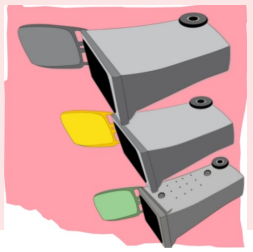
La collecte sélective
Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :
- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

La collecte des cartons des professionnels
Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces)

Les biodéchets
Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire :
- les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé)
- les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés)
- les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout)
- les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux) en petite quantité.



Les collectes en porte à porte



Modalités

Les habitants disposent de **bacs noirs/gris** pour déposer leurs ordures ménagères, des **bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages, et les résidents de maisons bénéficient de **bacs à couvercle vert d'eau** pour déposer leurs biodéchets. Ceux-ci sont désinfectés une fois par an et leurs tailles dépendent du nombre d'habitants.
Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des **sacs** (ordures ménagères et collecte sélective) afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.
Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte.
Les professionnels qui bénéficient de la collecte des professionnels disposent d'un bac à couvercle bleu.

Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères
Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiants de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre ville de Clermont-Fd et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	toute l'année	2 fois par semaine
Centre ville de Clermont-Fd	toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

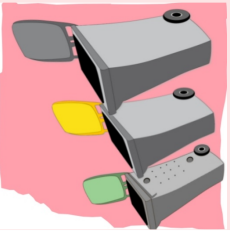
Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

Secteur	Saison	Fréquence
Zones industrielles	toute l'année	1 fois par semaine
Centre ville de Clermont-Fd	toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.



Les collectes en porte à porte

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

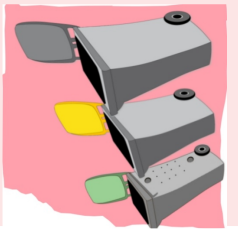
Matériaux collectés	2008	2009	Evolution
ordures ménagères résiduelles	**75 539,20 t** (270,15 kg/hab)	**70 198,56 t** (251,05 kg/hab)	**- 7,07%**
collecte sélective	**18 944,10 t** (67,75 kg/hab)	**18 573,18 t** (66,42 kg/hab)	**- 1,96 %**
collecte des biodéchets	**290,36 t** (1,04 kg/hab)	**5 346,56 t** (19,12 kg/hab)	**+ 1741,36 %**
cartons des professionnels	**1 057,84 t** (3,78 kg/hab)	**997,78 t** (3,57 kg/hab)	**- 5,68 %**
TOTAL	**95 831,50** t (342,72 kg/hab)	**95 116,08 t** (340,16 kg/hab)	**- 0,75 %**

Les tonnages d'**ordures ménagères** connaissent une baisse assez nette (- 7,07 %) du fait notamment de la mise en place progressive tout au long de l'année 2009 de la collecte des biodéchets. Cette nouvelle collecte a ainsi permis de détourner de l'enfouissement plus de 5 000 tonnes.

La **collecte sélective** connaît un léger fléchissement (- 1,96 %) due, notamment, aux effets de la crise du début d'année 2009.
La **collecte des cartons des professionnels** avec 997,78 tonnes collectées en 2009 baisse très légèrement par rapport à 2008 (-5,68%), et ce pour les mêmes raisons que la collecte sélective en porte à porte.

Enfin, la **collecte des biodéchets** aura été mise en place, de manière progressive sur l'habitat pavillonnaire durant l'année 2009 et 5 346,56 tonnes auront été ainsi collectées et valorisées.

La collecte en apport volontaire





Présentation

Clermont Communauté assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

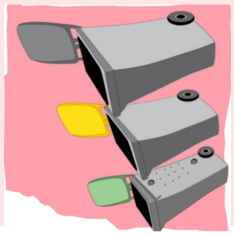
- **les journaux, magazines, revues, publicités etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,**
- **les emballages en verre,**
- **l'huile de vidange et les bidons**

Des **conteneurs** sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 6 h et 16 h.

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2009	2008	2009	Evolution
Verre	536	**6 195,61 t** (22,16 kg/hab)	**6 291,66 t** (22,50 kg/hab)	**+ 1,55 %**
Papier-carton	82	**1 028,03 t** (3,68 kg/hab)	**835,55 t** (2,99 kg/hab)	**- 18,72 %**
Bouteille plastique	56	**38,62 t** (0,14 kg/hab)	**36,54 t** (0,13 kg/hab)	**- 5,39 %**
Huile de vidange	25	**89,64 t** (0,32 kg/hab)	**93,15 t** (0,33 kg/hab)	**+ 3,92 %**



La collecte en déchetterie



Présentation

Clermont Communauté compte **7 déchetteries** sur l'ensemble de son territoire.
Par convention, les communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint Beauzire, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié) et Saint Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries.

Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
Blanzat	toute l'année	du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 19h samedi et dimanche : 9h - 19h	
Clermont-Fd			
Cournon			
Gerzat			
Pont du Château			
Romagnat			
St-Genès-Champanelle	toute l'année	du mardi au samedi	9h - 12h / 14h - 18h

Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an. Au delà 8 €/apport.
- Pour les Professionnels : 32 € par dépôt.
- Pour les Associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Communauté et qui sont agréées par celle-ci. Au delà des 50 apports : 8 €/apport.

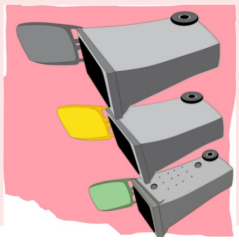
L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m3 par apport).

Fréquentation (en nombre de passage)

Lieu de la déchetterie	2008			2009			Evolution
	Part.	Pro.	Total	Part.	Pro.	Total	
Romagnat	104 836	565	105 401	101 031	362	101 393	- 3,80 %
Clermont-Fd	73 781	1 410	75 191	77 870	1 266	79 136	+ 5,25 %
Blanzat	55 572	191	55 763	57 680	126	57 806	+ 3,66 %
Gerzat	21 618	23	21 641	5 144	16	5 160	- 76,16 %
St-Genès-Champanelle	21 305	28	21 333	23 179	51	23 230	+ 8,89 %
Cournon	60 229	55	60 284	42 634	80	42 714	- 29,15 %
Pont du Château	20 701	21	20 722	25 650	109	25 759	+ 24,31 %
Total	358 042	2 293	360 335	333 188	2 010	335 198	- 6,98 %

La diminution de fréquentation assez nette que l'on peut constater sur certaines déchetteries est due essentiellement à des pertes de données informatiques.

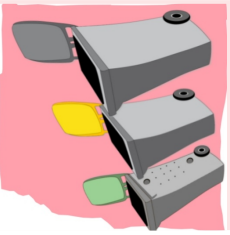
La collecte en déchetterie



Quantités collectées (en tonne)

		2008	2009	Evolution
Déchets valorisés	Déchets verts	12 415,62	11 749,99	- 5,36 %
	Matériaux d'exploitation	11 115,13	11 680,70	+ 5,09 %
	Bois	3 659,15	3 879,52	+ 6,02 %
	Ferrailles	1 382,40	1 561,74	+ 12,97 %
	Gros cartons	715,21	693,56	- 3,03 %
	Pneus	163,30	191,10	+ 17,02 %
	Batterie	6,44	16,67	+ 158,88 %
	Piles	11,76	13,86	+ 17,81 %
	Huile alimentaire	4,70	4,84	+ 2,89 %
	D.E.E.E.	999,10	1 043,59	+ 4,45 %
	Gros électroménager hors froid	329,70	359,22	+ 8,95 %
	Gros électroménager froid	189,50	190,92	+ 0,75 %
	Ecran	275,70	252,02	- 8,59 %
	Petit appareil en mélange	204,20	241,43	+ 18,23 %
	Lampes et tubes fluorescents	0,77	0,15	- 80,52 %
	Cartouches encre	1,34	1,32	- 1,64 %
	Papier	Inclus dans la collecte des Points d'Apports Volontaires		
	Verre			
	Bouteilles plastique			
	Huile de vidange			
	Sous total	**30 474,93**	**30 837,04**	**+ 1,19 %**
Déchets non valorisés	Encombrants	9 419,74	9 083,96	- 3,56 %
	Déchets toxiques	264,86	286,79	+ 8,28 %
	Amiante cimentée	83,82	82,32	- 1,79 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	2,55	3,52	+ 38,04 %
	Sous total	**9 770,97**	**9 456,60**	**- 3,22 %**
TOTAL DES APPORTS		**40 245,89**	**40 293,63**	**+ 0,12 %**

Plus de 76 % des déchets apportés en déchetterie auront été valorisés en 2009. Les augmentations les plus fortes sont : le bois, les matériaux d'exploitation, les pneumatiques, la ferraille. La collecte des D.E.E.E a progressé de 4,45 % pour dépasser les 1 000 tonnes (1 043,58 t). Les tonnages du verre, du papier, des bouteilles en plastique et de l'huile de vidange sont désormais intégrés dans les tonnages collectés en point d'apport volontaire.



La collecte en déchetterie

La collecte des D.E.E.E.



Depuis 2007, Clermont Communauté a mis en place la **collecte des D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques)** dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd, Cournon et Pont-du-Château.

Les D.E.E.E. sont classés en 3 catégories :

1) L'électroménager, ou produits blancs, comprend les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser...
2) Le matériel audiovisuel ou produits bruns, recouvre les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique…
3) L'équipement bureautique et informatique, ou produits gris, désigne aussi bien les ordinateurs, les imprimantes, les scanners que les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs…

Dans le cadre de cette nouvelle filière Clermont communauté a signé un contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour les D.E.E.E. (O.C.A.D.3.E) qui fixe les conditions d'enlèvement des D.E.E.E. Cet accord fixe les modalités de mise à disposition des D.E.E.E. collectés sélectivement par Clermont Communauté qui est alors indemnisé des coûts de la mise en place de cette collecte, à hauteur de 65 € la Tonne.
Pour la récupération des produits blancs, Eco-systèmes a admis comme partenaire l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie), association qui est assistée par Clermont communauté.



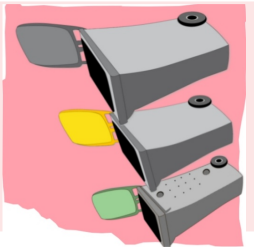
La collecte des D.A.S.R.I.

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces **déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)** ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer. De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Les **malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques dans les pharmacies** situées sur le territoire de Clermont Communauté : une boîte en plastique pour les déchets piquants ou tranchants, et un bac en carton pour les déchets mous.
Les patients trient leurs déchets de soins à domicile et quand les emballages sont pleins et dans un délai maximum de trois mois, les usagers les portent dans l'une des 6 déchetteries habilitées. **À la déchetterie**, le numéro d'identification des conteneurs est relevé afin de garantir une parfaite traçabilité.

La collecte des encombrants à domicile





Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchetterie, les encombrants peuvent être collectés à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m3.
Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, il est demandé une participation de 12 €/m3 aux usagers.

Quantités collectées

(en m3 et en nombre d'enlèvements)

	2008	2009	Evolution
nombre de m3	**460**	**290**	**- 36,96 %**
nombre d'enlèvements	**187**	**143**	**- 23,53 %**
volume moyen des enlèvements (en m3)	2,46	2,03	- 17,56 %

Après la collecte, les encombrants sont conduits en déchetterie. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.



vue aérienne du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Puy Long

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES



Recyclage et Enfouissement

Le Centre d'Enfouissement Technique



Présentation

Le **Centre d'Enfouissement de Puy Long** est situé à l'est de Clermont-Ferrand, en limite des communes de Cournon et de Lempdes.
La superficie de l'installation est de 55,08 hectares et il comprend une zone d'enfouissement de 43,36 hectares, une zone de compostage des déchets verts de 8 000 m2, ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement du centre.

Sont admis sur le site :

- Les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- Les déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères,
- Les déchets d'origine agricole,
- Les déchets verts,
- Les déchets non recyclables déposés dans les déchetteries et les bennes,
- Les boues provenant des stations d'épuration,
- Les encombrants, gravats et produits de démolition,
- Les résidus d'unité de tri.

Tous les matériaux font l'objet d'un **contrôle à l'entrée** et d'une pesée avec émission d'un bordereau.
Les déchets proviennent des communes de l'agglomération, d'une partie du Syndicat du Bois de l'Aumône, et du SICTOM Issoire Brioude.
Une convention entre Clermont Communauté et le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon, autorise ce syndicat à déposer les boues de sa station d'épuration pour traitement au centre d'enfouissement technique de Puy Long.

Fonctionnement

Les « **déchets ultimes** » (ceux ne pouvant pas être recyclés) **sont compactés et enfouis** dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Ces alvéoles constituent un casier d'enfouissement.
D'une surface de 5 hectares environ, chaque casier est aménagé selon des normes environnementales renforcées.
Quand un casier est rempli, il est recouvert et revégétalisé.

Le centre d'enfouissement est **confiné afin de protéger l'environnement des infiltrations**. L'étanchéité est assurée par une couche de marne compactée imperméable, une membrane géotextile, une membrane en plastique et une membrane géotextile.

Les **lixiviats** (eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie) sont captés et conduits par un réseau souterrain jusqu'à la station d'épuration où ils sont traités.

Les ordures ménagères produisent du **biogaz** par fermentation. Celui-ci est capté par un réseau de tuyaux et conduit jusqu'à la centrale où il est lavé, épuré et séché. Le biogaz sert de combustible pour alimenter deux groupes électrogènes. L'**électricité produite** passe par des transformateurs puis rejoint le réseau E.D.F. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers les torchères qui le brûlent.

Le Centre d'Enfouissement Technique

Quantités traitées (en tonne)

Provenance		Type	2008	2009	Evolution
Provenant du périmètre de Clermont Communauté	Clermont Communauté	Ordures ménagères	75 539,20	70 198,56	- 7,07 %
		Déchets des bennes villes et déchetteries	13 656,78	15 124,28	+ 10,75 %
		Boues de station d'épuration des 3 rivières	24 814,42	25 283,58	+ 1,89 %
		Gravats démolition villes non utilisables	3 288,14	2 326,30	- 29,25 %
	Professionnels	Déchets industriels banals	27 176,44	24 322,40	- 10,50 %
	Sous total		**144 474,98**	**137 255,12**	**- 5,00 %**
Provenant hors du périmètre de Clermont Communauté	Syndicat du Bois de l'Aumône	Ordures ménagères	27 674,44	29 517,06	+ 6,66 %
		Bennes encombrants et déchetteries	15 204,62	12 348,74	- 18,78 %
	Sictom Issoire Brioude	Ordures ménagères	7 377,00	16 213,66	+ 119,79 %
		Bennes encombrants et déchetteries	1 030,36	4 142,22	+ 302,02 %
	Sivom Vallée de l'Auzon	Boues station d'épuration de la Vallée de l'Auzon	1 862,62	13,16	- 99,29 %
	Professionnels	Déchets industriels banals	6 252,92	8 098,76	+ 29,52 %
	Sous total		**31 727,52**	**40 816,54**	**+ 28,65 %**
Résidus d'unités de tri			18 074,20	21 158,00	+ 17,06 %
TOTAL DECHETS ENFOUIS			**221 951,14**	**228 746,72**	**+ 3,06 %**

Les déchets enfouis au C.E.T de Puy Long augmentent de 3,06 %, pour les raisons les suivantes :

- L'accueil sur une année pleine des déchets en provenance du SICTOM Issoire Brioude soit 11 948 tonnes de plus qu'en 2008;
- Les déchets des professionnels qui progressent légèrement de 4,03 % (soit 2 077 tonnes).

A noter que les déchets enfouis en provenance de Clermont communauté, baisse quant à eux de 3,72 %, la mise en place de la collecte des biodéchets ayant joué un rôle important dans les 5 340 tonnes d'ordures ménagères de moins qui ont été enfouies par rapport à 2008.

La valorisation biologique



Présentation

Deux flux sont concernés par la valorisation biologiques : les biodéchets collectés en porte à porte et les déchets verts collectés en déchetteries et par les communes.

Les biodéchets collectés en porte à porte

Clermont communauté a collecté 5 346,56 tonnes de biodéchets sur son territoire. Ils transitent par le CET de Puy Long pour être composté sur la plateforme d'Aubiat (site géré par la société VEOLIA).

Les déchets verts

Le traitement de ces déchets est de la compétence du VALTOM et suivant leurs origines, ils sont traités soit sur la plateforme d'Aubiat géré par la société VEOLIA soit sur la plateforme de Lempty géré par la société BOILON

Le compost produit peut être récupéré gratuitement par les collectivités à hauteur d'un tonnage correspondant à 25 % de leurs apports, ou vendu à des particuliers en sacs de 50 litres au prix de 2,28 €.

Quantités traitées (en tonne)

Données VALTOM en attente de transmission.

Les déchets des déchetteries

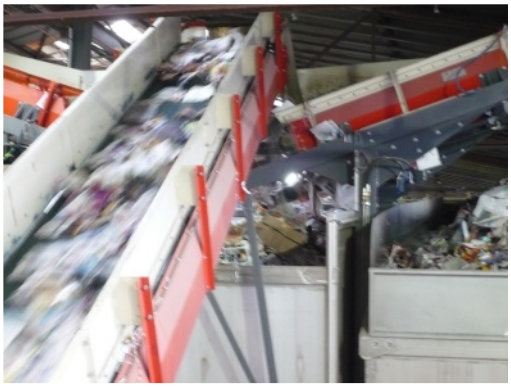


Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles (délégation)	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Ferrailles (régie)	Recyclage	BOURBIE	1 rue Yves Lamourdedieu 63500 Issoire
Déchets verts *	Compostage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Déchets verts *	Compostage	BOILON	Domaine de la Tour 63190 Lempty
Gros cartons	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	71 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris
Batteries	Régénération	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Bois traité	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Déchets toxiques	Incinération ou régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Huile de friture	Régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Boîtes DASRI	Incinération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
D.E.E.E.	Recyclage	ECO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage	RECYLUM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Cartouches encre	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Fd
Huile de vidange	Régénération	STGPTI	17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat

* gérés par le VALTOM

Le Centre de Tri



Présentation

Le Centre de tri de la société Echalier est situé dans la zone industrielle du Brezet à Clermont-Fd.

Clermont Communauté a signé un **contrat programme de durée avec Eco-Emballages** pour la mise en place de la **collecte sélective des déchets d'emballages** sur la base du barème D. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défence
Emballages en aluminium	RECOVCO AFFIMET	101 route de Choisy BP809 60208 Compiègne cedex
Journaux - magazines	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Verre	OI MANUFACTURING FRANCE	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP1228 69611 Villeurbanne cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des **collectes sélectives en apport volontaire** (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages issus des **collectes sélectives en porte à porte** (papier-carton, bouteilles en plastique, emballages métallique),
- les **emballages en verre** issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'**éliminer les erreurs de tri** des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.
Les emballages en **verre** sont vidés sur un **quai de transfert** puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

Quantités traitées (en tonne)

	2008	2009	Evolution
Journaux / magazines	12 534,50	12 564,57	+ 0,24 %
Cartons	3 809,14	3 552,07	- 6,75 %
Briques alimentaires	124,39	106,84	- 14,11 %
Bouteilles plastique PET	603,71	557,96	- 7,58 %
Bouteilles plastique PEHD	296,61	252,84	- 14,76 %
Emballages acier	480,03	445,05	- 7,29 %
Emballages aluminium	26,65	13,82	- 48,14 %
Refus	3 050,15	2 949,92	- 3,29 %
TOTAL	**20 925,18**	**20 443,07**	**- 2,30 %**

En 2009, la quantité des déchets triés a baissé de 2,30 % par rapport à 2008, effets conjugués de la crise et des politiques de prévention menées sur le territoire français.

La qualité du tri reste relativement stable : **le taux de refus** (part de déchets non recyclables dans la collecte sélective) est de **14,43 % en 2009** contre 14,58 % en 2008.



Bac gonflable géant utilisé pour les animations

LA COMMUNICATION



La communication et les animations

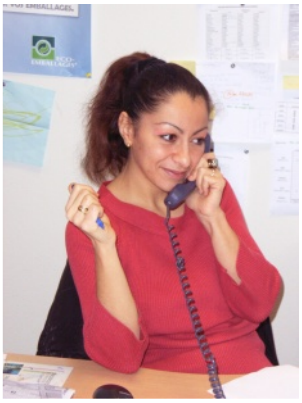
Les documents explicatifs

Dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets, **120 000 guides des déchets ont été distribués** aux habitants des maisons individuels. Celui-ci présente les consignes de tri ainsi que l'ensemble des services de collecte des déchets proposés par Clermont Communauté (collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des biodéchets, déchetterie, tri du verre, informations sur le recyclage et le traitement des déchets). Un **marque page** accompagnait cette distribution afin de mettre en avant les nouvelles consignes de tri (bac à biodéchets).

La signalétique

L'**impression des consignes de tri sur les couvercles** des bacs de collecte sélective et de biodéchets a été renouvelée. Des panneaux présentant le tri des déchets ont été distribués dans les immeubles et posés sur les containers enterrés et à côté des containers à verre.
Le système d'adhésif destiné à indiquer qu'un bac est refusé à la collecte (erreurs de tri) a été renouvelé. Les agents du service environnement rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

L'accueil téléphonique



En 2009, le standard du service environnement a reçu plus de 11 000 appels. 27 % des appels concernent la maintenance et la désinfection des bacs, 37 % sont des demandes de renseignements (consignes de tri, horaires d'ouverture des déchetteries…), 19 % sont liés à la distribution des bacs de biodéchets et seulement 15 % sont liés à des problèmes de collecte.

Les campagnes d'affichage

2 campagnes d'affichage ont accompagné la mise en place de la collecte des biodéchets. Celles-ci comprennaient de l'**affichage dans la presse locale, les panneaux publicitaires et à l'arrière des bus**.

Le partenariat avec les grandes surfaces

Afin de promouvoir les sacs "ok compost", seuls sacs acceptés à la collecte des biodéchets, un partenariat a été proposé aux grandes surfaces. Dans ce cadre, le magasin s'engage à vendre des sacs labelisés et Clermont Communauté s'engage à diffuser aux habitants la liste des enseignes proposant ces sacs.

La semaine du développement durable

A l'office de tourisme de Royat, 30 **curistes** ont participé à des activités sur le tri des déchets.
270 **enfants des écoles maternelles, primaires et du collège** de Ceyrat ont visionnés le film "l'aventure des déchets" et ont participés à des jeux sur la collecte sélective.
Pendant une journée, **200 jeunes** ont participé à des jeux sur le tri des déchets à la **patinoire** de Clermont Communauté.



La communication et les animations

Les expositions

En 2009, l'exposition sur les déchets a été installée au collège Gérard Philipe (Clermont-Fd), à L'Institut Médico-Educatif de Theix (Saint-Genès-Champanelle), au collège Anatole France (Gerzat)
A l'occasion du championnat de France de judo sport adapté, un bac gonflable géant a été installé afin de sensibiliser les 800 sportifs et visiteurs.

Les réunions d'information et les animations de stand



Afin d'accompagner la mise en place de la **collecte des biodéchets au collège** Joliot Curie (Aubière), les 850 élèves de l'établissement ont suivi une réunion de présentation.
Au lycée Lafayette (Clermont-Fd), les **agents des cuisines** ont été sensibilisés aux problèmes des déchets.
En partenariat avec les scouts et guides de France, une **conférence a été organisée au parc Montjuzet** (Clermont-Fd).
Avec l'association LAVE (Lempdes), 100 marcheurs ont été sensibilisés aux problèmes de déchets au cours d'un **rallye pedestre sur l'environnement**.
En octobre 2009, le service environnement a animé un stand au **salon Bio et Bien Être** au Polydôme (Clermont-Fd). Plus de 400 personnes ont ainsi été sensibilisés.
A l'occasion des **30 ans des Mains Ouvertes**, le service environnement a animé un stand sur les déchets.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, des **animations sont réalisées dans les écoles et les centres de loisirs** de l'agglomération par deux agents de Clermont Communauté. Ces animations font suites à des demandes de la part des enseignants.
En 2009, nous sommes intervenus dans des écoles situées sur Clermont-Fd, Pont-du-Château, Gerzat, Romagnat, Chamalières, Lempdes, Beaumont, Ceyrat et Pérignat-lès-Sarlième). Une intervention dans une classe se décompose en **3 à 7 animations** définies avec l'enseignement (consignes de tri, pollution, consommation, recyclage…).
D'autres établissements (centres de loisirs, instituts médico-éducatifs, ITEP, collèges, lycées) ont bénéficié de réunions d'informations ou d'animations ponctuelles.
En 2009, **89 classes ont été sensibilisés** à la problématique des déchets (242 animations réalisés).

Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficiés de nos interventions.
Ainsi, le Petit Théâtre Vert a joué à six reprises « **Julie et la poubelle enchantée** » et deux reprises "Gaspi birthday Julie" . Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche sur la problématique des déchets et servent de bilan à nos interventions.

Les jeux flash tirés du film « l'aventure des déchets »

En 2008, le film "**l'aventure des déchets**" a été réalisé avec une classe de CM1. Afin de poursuivre ce travail et de proposer un outil complet aux enseignants, des **jeux informatiques** ont été réalisés avec deux classes de CM2 de l'agglomération (école Romain Rolland de Clermont-Fd et Paul Lapie de Chamalières). Les classes se sont rencontrées à deux reprises afin de travailler ensemble sur ce projet.



Recyclage de papier dans le cadre d'animations scolaires

(LES MESURES PRISES POUR) PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE



prévention



Mesures pour protéger l'environnement et la santé

La prévention à la production de déchets

Dans le cadre des animations, le thème de la prévention est abordé afin de proposer aux enfants une **réflexion sur les habitudes de consommations**. A l'issue de chaque animation scolaire, une petite poubelle à couvercle jaune est donnée à la classe pour trier leurs déchets.
Au sein de Clermont Communauté, une **sensibilisation sur l'utilisation du papier** a été réalisée auprès des agents afin qu'ils limittent leurs impressions, qu'ils impriment recto verso et qu'ils trient correctement leurs papiers usagers. De plus, chaque bureau est équipé d'une **corbeille bi-compartimentée** afin de trier les déchets.

La protection de l'air

Afin de limiter les rejets de **biogaz** (gaz issu de la fermentation des déchets enfouis) dans l'atmosphère, un réseau de capteur achemine ce gaz jusqu'à une centrale où il est **valorisé en électricité**.
La pollution de l'air au CET de Puy Long se perçoit par les émanations gazeuses et les odeurs, ainsi que par la dissémination de poussières. Pour les limiter, les **surfaces en exploitation sont de taille modérée**, les alvéoles sont recouvertes régulierement, le biogaz est capté tout au long de l'exploitation, et **l'accès est goudronné**.
Dans la mesure du possible, les **camions de collecte fonctionnent à énergie propre GNV**. Ainsi, la zone déléguée est collectée par des camions fonctionnant au gaz naturel.

La protection de l'eau

Les sols sous la zone d'exploitation du CET sont protégés par un **dispositif d'étanchéité**. Il n'y a donc pas de contact direct entre les sols ou les effluents et les déchets. Afin de protéger les eaux souterraines, des barrières de sécurité en fond et en flanc de casier sont mises en place et un système de drainage des lixiviats est installé qui permet de contrôler la quantité et la qualité.

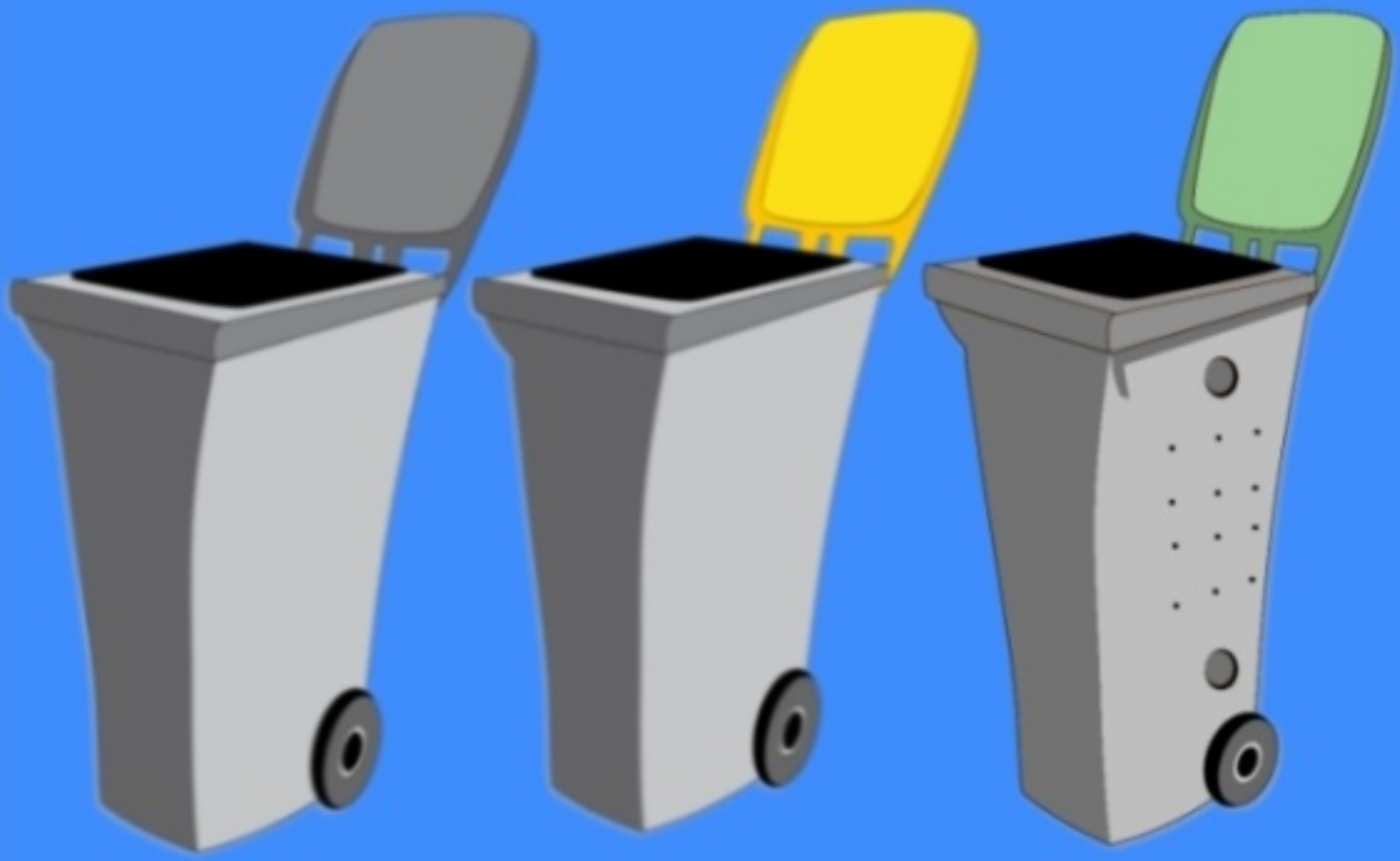
La protection des paysages

Afin de limiter les envols sur le CET, les **camions arrivant doivent avoir leur chargement bâché** ou couvert par un filet. De plus, le site possède une clôture de 2 m de hauteur et des **filets pare-envols** au niveau de la zone de vidage. Par jour de grand vent, un ramassage systématique des envols est effectué.
Pour ce qui est des centres villes de l'agglomération, un effort est mené afin d'**enterrer les points de collecte** des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, verre)

Les mesures d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail

Les **véhicules de collecte** bénéficient de **lève-conteneurs automatiques**, de réservoir à jus sous les bennes et de l'**informatique embarquée** qui permet de les localiser en temps réel. Les bennes de déchetteries disposent d'un bachage automatique.
Chaque agent de collecte bénéficie de tous les **équipements de protections individuels** (EPI) nécessaires, à savoir : gants, vétements fluorescents, chaussures de sécurité.
Les véhicules de surveillance des collectes sont équipés : bandes réflechissantes, gyrophare, triangle triflash.
Afin de limiter le bruit, les **équipements de collecte sont insonorisés** (bacs de collecte, points d'apport volontaire verre) et les lève-conteneurs sont électriques.
Afin de faciliter le travail de collecte, les horaires ont été définis en fonction du trafic : collecte entre 5h et 8h dans les centres villes, l'après-midi dans les zones pavillonnaires.
De plus, Clermont Communauté bénéficie d'un **service prévention** qui audite et émet des préconisations sur les activités du service.

LES COÛTS





Les recettes du service

Les recettes

les recettes perçues par le service

	2008	2009	Evolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	22 615 480,00 €	24 935 284,00 €	+ 10,26 %

les autres recettes

		2008	2009	Evolution
Collecte	Eco-Emballages	1 427 512,50 €	1 010 649,50 €	- 29,20 %
	Ecofolio	173 278,81 €	166 002,69 €	- 4,20 %
	Ventes de matériaux	1 603 544,18 €	982 449,98 €	- 38,73 %
	Reversement - DSP	/	824 875,20 €	/
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	5 220,00 €	4 598,00 €	- 11,92 %
Déchetteries	Dépôts en déchetteries	63 973,13 €	60 654,43 €	- 5,19 %
	D.E.E.E.	67 431,58 €	81 535,25 €	+ 20,92 %
	Ventes de matériaux	80 442,68 €	43 728,45 €	- 45,64 %
	Accès communes extérieurses	76 880,05 €	106 818,48 €	+ 38,94 %
	TOTAL	**3 498 282,93 €**	**3 281 311,98 €**	**- 6,20 %**

Les recettes liées à la collecte connaissent une baisse de 6,84 % qui s'explique par :

- La chute des prix de revente des matériaux (- 38,73 % de recettes perçues en 2009 par rapport à l'année précédente)
- Le fait qu'Eco-emballages n'ait pas été en mesure de nous fournir le solde des aides 2009 (liquidatif) au moment de la rédaction du présent rapport.

Les recettes liées aux déchetteries sont quasi-stables (+ 1,39 %). On note la progression des recettes provenant de la collecte des D.E.E.E (+ 20,92 % en 2009). Cependant, la vente de matériaux issus des déchetteries connaît le même sort que ceux provenant de la collecte, à savoir une chute des prix de reprise (- 45,64 %).

Les dépenses du service



Les dépenses

		2008	2009	Evolution
Dépenses des collectes *	Collecte et tri	15 260 449,97 €	14 542 697,29 €	- 4,70 %
	Frais de personnel	2 583 797,57 €	2 865 959,00 €	+ 10,92 %
	Traitement des ordures ménagères	2 237 134,05 €	3 692 368,84 €	+ 65,05 %
	Amortissements et frais financiers	961 404,76 €	1 013 801,46 €	+ 5,45 %
	Cotisation Valtom (part budget général)	303 506,62 €	303 461,18 €	- 0,01 %
	Droits de sortie du SBA	257 446,89 €	311 132,37 €	+ 20,85 %
	Communication	55 025,01 €	77 917,14 €	+ 41,60 %
	Frais de structures	600 000 €	650 000 €	+ 8,33 %
	Sous-total	**22 258 764,87 €**	**23 457 337,28 €**	**+ 5,38 %**
Dépenses des déchetteries *	Déchetteries déléguées	1 781 834,95 €	1 990 837,59 €	+ 11,73 %
	Déchetteries en régie	511 373,97 €	570 726,72 €	+ 11,61 %
	Frais de personnel (déchetteries régie)	588 785,92 €	660 444,85 €	+ 12,17 %
	Cotisation Valtom (part déchets verts)	861 958,10 €	858 852,41 €	- 0,36 %
	Sous-total	**3 743 952,94 €**	**4 080 861,57 €**	**+ 9,00 %**
TOTAL		**26 002 717,81 €**	**27 538 198,85 €**	**+ 5,91 %**

* collecte et traitement

La hausse des dépenses de collecte et de déchetteries de 5,91 %, s'explique par :

- La hausse des coûts de traitement 28,31 Euros TTC en 2008 contre 49,75 TTC Euros en 2009. La TGAP, incluse dans ce coût total, passe elle de 8,66 Euros TTC à 13,71 Euros TTC ;
- La hausse des frais de personnel liée à la mise en place de la collecte des biodéchets (personnel contractuel, heures supplémentaires) ;
- L'augmentation des frais financiers et des amortissements dus aux investissements effectués (camions, bacs notamment) ;
- Les révisions des prix des marchés de prestations.



Le coût du service

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant versé en 2009
VEOLIA	Collecte en porte à porte sur Clermont-Fd	4 991 025,40 €
VEOLIA	Collecte en porte à porte sur les autres communes déléguées	4 003 524,68 €
ECHALIER	Tri collecte sélective	2 572 712,43 €
ECHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	206 512,39 €
PLASTIC OMNIUM	Maintenance des bacs sur Clermont-Fd	293 583,14 €
VEOLIA	Maintenance des bacs sur les autres communes déléguées	831 143,70 €
VEOLIA	Désinfection des bacs	24 062,67 €
VALVERT	Collecte des encombrants	15 939,81 €
VALVERT	Dépollution des bacs à huile	70 989,09 €
ANCO	Lavage des points d'apport volontaire	18 211,12 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	15 786,61 €
VEOLIA	Traitement des ordures ménagères	4 442 857,19 €
VEOLIA	Gestion des déchetteries déléguées	1 884 388,96 €

Le coût du service

		2008	2009	Evolution
Collecte *	Dépenses	22 258 764,87 €	23 457 337,28 €	+ 5,38 %
	Recettes	3 209 555,49 €	2 988 575,37 €	- 6,89 %
	Coût	19 049 209,38 €	20 468 761,92 €	+ 7,45 %
Déchetterie *	Dépenses	3 743 952,94 €	4 080 861,57 €	+ 9,00 %
	Recettes	288 727,44 €	292 736,61 €	+ 1,39 %
	Coût	3 455 225,50 €	3 788 124,96 €	+ 9,63 %
Coût du service		22 504 434,88 €	24 256 886,87 €	+ 7,79 %

* collecte et traitement

BILAN



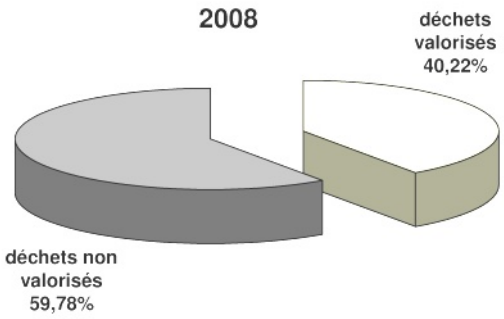
LES CHIFFRES CLEFS

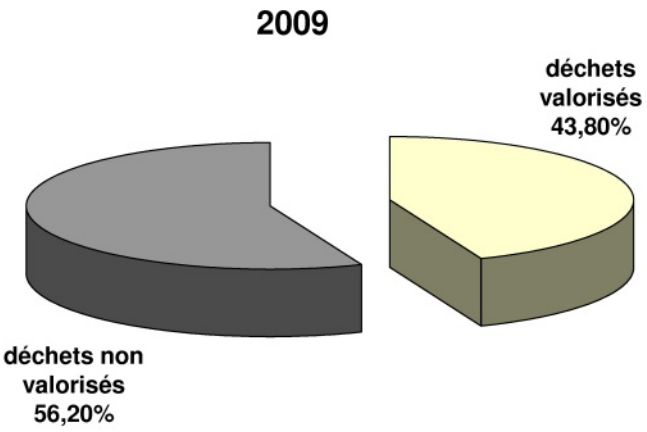
Les chiffres clefs

Les quantités collectées (en kg/hab)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Collecte à domicile et en apport volontaire	Collecte des OM	307,81	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05
	Collecte des biodéchets					0,08	1,02	1,08	19,12
	Collecte sélective	37,26	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42
	Collecte cartons profesionnels				1,79	2,84	3,13	3,78	3,57
	PAV verre	18,20	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50
	PAV papier	5,13	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99
	PAV plastique	0,58	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13
	PAV huile			0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33
	Sous total	**368,97**	**369,05**	**372,92**	**370,24**	**374,23**	**368,86**	**369,01**	**366,11**
	taux de valorisation	16,58 %	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %
Collecte en déchetterie	valorisé	77,22	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94
	non valorisé	33,94	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49
	Sous total	**111,16**	**109,24**	**110,85**	**119,75**	**132,05**	**128,84**	**139,63**	**138,43**
	taux de valorisation	69,47 %	67,22 %	66,83 %	68,89 %	74,37 %	74,68 %	75,72 %	76,53 %
TOTAL		**480,13**	**478,29**	**483,77**	**489,98**	**506,27**	**497,70**	**508,64**	**504,54**
Taux de valorisation		28,82 %	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %

Le taux de détournement





Les chiffres clefs



Le coût moyen du service par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Coût/hab des collectes *	53,53 €	58,39 €	59,21 €	63,07 €	63,29 €	64,79 €	68,13 €	73,20 €
Coût/hab des déchetteries *	5,34 €	5,59 €	10,26 €	10,59 €	11,62 €	12,85 €	12,36 €	13,55 €
TOTAL	58,87 €	63,98 €	69,47 €	73,66 €	74,91 €	77,64 €	80,48 €	86,75 €
Evolution		+ 8,68 %	+ 8,58 %	+ 6,03 %	+ 1,69 %	+ 3,65 %	+ 3,66 %	+ 7,79 %

* collecte et traitement

La contribution moyenne par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Contribution moyenne par habitant	56,19 €	58,03 €	60,93 €	65,42 €	71,74 €	76,79 €	80,88 €	89,18 € *
Evolution		+ 3,26 %	+ 5,01 %	+ 7,37 %	+ 9,65 %	+ 7,04 %	+ 5,33 %	+ 10,26 %

* prend en compte en plus des dépenses une provision de 1 500 000 € pour d'éventuelles indemnités dans les contentieux en cours.



Présentation du nouveau casier au Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long

Trier + pour enfouir −

2000 Clermont Communauté exerce la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés".

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés".
Passage en régie de la collecte des communes de Cournon, Lempdes et Le Cendre.
Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Fd.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.
Adoption du réglement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.
Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Fd.
Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon.
Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon.
Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intrégration d'Aulnat à la régie de collecte.
Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.
Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.
Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarlième.
Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.
Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchetterie de Pont-du-Château.
Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécano-biologique.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.
Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.
Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.